

Montréal 

Commission permanente du conseil municipal sur le  
développement culturel et la qualité du milieu de vie

Étude publique sur l'itinérance  
*Des visages multiples, des responsabilités partagées*

**Rapport de consultation et recommandations**

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 16 juin 2008

**Ville de Montréal**

Service des affaires corporatives  
Direction du greffe  
Division du soutien aux commissions et suivi  
275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**La commission**

**Présidente**

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

**Vice-présidente**

*Mme Michèle D. Biron  
Arrondissement de Saint-Laurent*

**Membres**

*Mme Isabel Dos Santos  
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal*

*Mme Carole Du Sault  
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie*

*Mme Eleni Fakotakis  
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal*

*Mme Catherine Sévigny  
Arrondissement de Ville-Marie*

*M. Karim Boulos  
Arrondissement de Ville-Marie*

*M. Vincenzo Cesari  
Arrondissement de LaSalle*

Montréal, le 16 juin 2008

Monsieur Marcel Parent  
Président du conseil  
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, le rapport de consultation et les recommandations de la commission à la suite de l'étude publique sur l'itinérance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie Cinq-Mars  
Présidente

Edwige Noza  
Secrétaire recherchiste

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

Introduction .....	4
Le processus d'étude publique.....	5
L'itinérance.....	6
Le contexte.....	6
Les partenaires.....	6
Le portrait de l'itinérance .....	7
Les problématiques actuelles et les tendances en émergence.....	8
Les enjeux d'ici 2012.....	9
Les propositions d'objectifs et d'actions à mettre de l'avant .....	9
Les contributions municipales .....	9
Les interventions du public.....	11
L'adoption d'une Politique en itinérance et d'un portrait réel.....	11
Le financement.....	11
L'habitation.....	11
Le parc de maisons de chambres .....	12
La judiciarisation et la cohabitation harmonieuse.....	12
La santé mentale.....	13
Les besoins différenciés.....	13
Les recommandations de la commission .....	14
Annexe I	
Liste des personnes et organismes ayant présenté des opinions ..	20
Annexe II	
Liste des personnes et organismes ayant déposé un mémoire.....	22

## **Introduction**

---

La commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a tenu des consultations publiques les 10, 15 et 24 avril 2008 sur l'itinérance. Ces consultations ont été réalisées avec la collaboration du Service du développement culturel, la qualité de milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE), du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Lors de la première séance publique, madame Marie-Josée Bonin, directrice de la diversité sociale du SDCQMVDE et monsieur Denis Quirion, directeur de projets – développement du logement social et abordable du SMVTP ont présenté le portrait de l'itinérance à Montréal.

Cette présentation a permis aux citoyens de mieux saisir l'état de la situation de l'itinérance à Montréal, tant par l'émergence de nouvelles réalités liées à la diversité ethnoculturelle que par l'augmentation de la population jeunesse dans les rues de Montréal. Elle a aussi permis d'en savoir davantage sur les interventions actuelles et à venir de la Ville de Montréal dans la lutte à l'itinérance.

Au cours des deux séances publiques subséquentes, la commission a reçu les mémoires des citoyens et des organismes.

Après avoir entendu les commentaires des participants, la commission a formulé ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 22 mai 2008. Ces recommandations sont adressées au conseil municipal et ont, entre autres pour objectif, de freiner la croissance du phénomène de l'itinérance à Montréal et de suggérer des interventions montréalaises en vue de prévenir des nouveaux cas d'itinérance à Montréal.

## **Le processus d'étude publique**

---

Le 27 mars 2008, soit 14 jours précédant la tenue de l'assemblée publique, un avis, précisant l'horaire et les modalités de participation, a paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Le 14 avril 2008, un second avis public a paru annonçant une deuxième séance publique consacrée au dépôt des mémoires. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à plus de 2900 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

Plus de 200 citoyens ont participé aux séances publiques et 40 d'entre eux se sont adressés à la commission. Au terme de l'étude publique sur l'itinérance, 30 mémoires ont été déposés.

La commission a consacré trois séances de travail afin de préparer les assemblées publiques, d'analyser les interventions et de formuler ses recommandations. La commission a pu compter sur la collaboration du SDCQMVDE, du SMVTP et du SPVM tout au long du processus.

## **L'itinérance : Des visages multiples, des responsabilités partagées**

### ***Le contexte***

Depuis un peu plus de vingt ans, la question de l'itinérance est un enjeu sur lequel la Ville de Montréal se penche et plusieurs interventions, mesures et programmes ont été mis en place afin de prévenir et lutter contre celle-ci. En effet, le 13 avril 1987, le comité des sans-abri déposait son rapport au conseil municipal intitulé : *Vers une politique municipale pour les sans abri*.

En 2008, l'itinérance est toujours présente à Montréal mais les visages tendent à changer et les causes se complexifient.

C'est dans ce contexte que l'idée de travailler en partenariat a été abordée afin de développer des pistes de solution structurantes pour, entre autres, diminuer le taux de personnes vivant en situation d'itinérance. Les partenaires œuvrent dans leurs secteurs d'activités respectifs et conjuguent leurs expertises pour une meilleure efficacité d'action. C'est dans cette perspective que le *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012* a été élaboré et il réunit les acteurs suivants : l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (ASSSM), le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et la Ville de Montréal.

Le document servant de base à la consultation publique reprend essentiellement les principaux points de ce *Plan d'action*.

Nous reprendrons ci-après, les grandes lignes de la présentation faite par les services SDCQMVDE et SMVTP. Nous exposerons les responsabilités de chacun des trois partenaires, pour ensuite présenter un portrait de l'itinérance. Ensuite, nous aborderons les problématiques actuelles et les tendances en émergence et nous ferons état des enjeux d'ici 2012. Nous terminerons par quelques exemples de propositions d'objectifs et d'actions qui seraient mises de l'avant par les différents partenaires et les diverses contributions municipales en développement social, en habitation et en sécurité publique.

### ***Les partenaires***

*L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.*

Elle fait le lien avec ses établissements et contribue à soutenir la prestation de services destinés aux personnes itinérantes par le biais de programmes s'adressant notamment aux jeunes, aux femmes, aux personnes démunies,

aux hommes en difficulté. Les services s'adressent également à des personnes itinérantes ou à risque de le devenir qui peuvent présenter des problèmes associés dont des problèmes de santé mentale, de consommation abusive de produits ou substances et de maladies infectieuses.<sup>1</sup>

### *Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)*

Un regroupement de 81 organismes intervenant auprès de la population itinérante ou à risque de le devenir. Les principaux secteurs représentés au sein du RAPSIM sont, notamment, les refuges, les maison d'hébergement, le logement social avec support communautaire, les centres de jour et de soir, le travail de rue et/ou de milieu et d'accompagnement.<sup>2</sup>

### *La Ville de Montréal*

Elle intervient auprès des personnes itinérantes par le biais de programmes dans les secteurs de l'habitation, de la sécurité publique et du développement social. Les initiatives mises de l'avant visent à favoriser la réinsertion sociale, à prévenir l'errance urbaine et à améliorer la cohabitation entre les personnes itinérantes, les résidants, les passants et les commerçants.<sup>3</sup>

Également, le gouvernement du Canada contribue à la lutte contre l'itinérance par ses investissements de l'ordre de 62M\$ à Montréal depuis 2001 par le biais de programmes tels que le Programme d'Initiative de Partenariats en Action communautaire (IPAC) et l'Initiative de Partenariats de Lutte contre l'Itinérance (IPLI).

### ***Le portrait de l'itinérance***

Dans le document déposé au conseil municipal en 1987 intitulé : *Vers une politique municipale pour les sans-abri*, la personne itinérante avait été définie. Nous la reprenons ci-après.

« Est considérée itinérante la personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir; à très faible revenu; avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services; avec des problèmes de santé mentale, soit d'alcoolisme et/ou de toxicomanie, et/ou désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*, p. 3.

<sup>2</sup> *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*, p. 4.

<sup>3</sup> *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*, p. 3.

<sup>4</sup> GODLEY, Claudette et al. (1987) *Vers une politique municipale pour les sans-abri*. Rapport du comité des sans-abri déposé au Conseil municipal de la Ville de Montréal, p. 2.

On retrouve certaines caractéristiques communes parmi les personnes en situation d'itinérance, tels que l'exclusion sociale, des problèmes de pauvreté et de chômage. Le milieu a ciblé trois types d'itinérance sur le territoire soit l'itinérance situationnelle, épisodique et chronique.

Le dernier dénombrement des personnes vivant en situation d'itinérance date de 1998 où 12 666 personnes avaient été dénombrées comme n'ayant pas eu de domicile fixe pendant une période de 12 mois. En 2005, le nombre de personnes ayant fréquenté les refuges a été recensé durant la période hivernale mais sans toutefois dégager un état global du nombre de personnes en situation d'itinérance.

### ***Les problématiques actuelles et les tendances en émergence***

Ces dernières années, les partenaires du *Plan d'action* ont noté des changements dans la population itinérante. De plus en plus de jeunes vivent en situation d'itinérance, les femmes sont plus nombreuses, les problématiques sont plus complexes et plusieurs personnes sont aux prises avec des problèmes de santé mentale sévères.

Les jeunes qui vivent dans la rue proviennent souvent des régions ou hors du Québec et les partenaires constatent une croissance de cette population lors de la saison estivale.

Également, les personnes provenant de la communauté autochtone sont de plus en plus présentes dans les rues. Cette population fait face notamment, à des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie et les partenaires du *Plan d'action* conviennent que l'approche auprès de cette clientèle se doit d'être adaptée à cette communauté qui se sent difficilement interpellée par les ressources existantes.

Parmi les tendances en émergence, ces mêmes partenaires constatent aussi un vieillissement de la population itinérante.

Les problématiques prioritaires sont nombreuses, on note la nécessité d'un accès à l'hébergement d'urgence pour une clientèle qui est exclue des refuges ou centres de décompression, une demande de nouveaux logements accompagné de soutien communautaire pour assurer un suivi adéquat de la clientèle desservie en vue de réinsertion sociale. La diminution du parc de maisons de chambres et la difficile cohabitation entre les différents groupes de citoyens s'ajoutent au chapitre des problématiques tout comme les problèmes liés à la judiciarisation des personnes itinérantes.

## ***Les enjeux d'ici 2012***

Des investissements importants ont été consentis pour soutenir les personnes en situation d'itinérance mais le phénomène ne cesse de croître. Les personnes fragilisées font face à plusieurs difficultés telles une pénurie de logements abordables et salubres, la discrimination dans l'accès à un logement, des problèmes de toxicomanie, de santé mentale et de chômage.

C'est dans cette perspective que les trois partenaires ont élaboré un *Plan* pour cibler plusieurs actions ayant pour but la diminution du nombre de personnes en situation d'itinérance et la prévention des personnes à risque de l'être. Partant de là, cinq grandes orientations ont été retenues :

- L'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes;
- L'accès aux services de santé et aux services sociaux;
- La réduction des problèmes de partage de l'espace public et le renforcement de l'exercice de la citoyenneté;
- La mise à jour des connaissances dans le domaine de l'itinérance;
- Le partenariat entre les réseaux institutionnels et le réseau communautaire qui implique notamment, une consolidation des ressources des divers réseaux.<sup>5</sup>

## ***Les propositions d'objectifs et d'actions à mettre de l'avant***

Aux grandes orientations énoncées plus haut s'y rattachent plusieurs propositions d'actions qui seront mises de l'avant par chacun des partenaires selon son champ d'activité. De plus, un suivi annuel de ces actions sera assuré.

## ***Les contributions municipales***

La Ville de Montréal est déjà présente dans divers comités de concertation et elle accorde un soutien financier à plusieurs organismes communautaires oeuvrant en itinérance.

Dans le secteur de l'habitation, plusieurs interventions sont poursuivies dans le cadre de l'Opération 15 000 logements 2006-2009 ainsi que par des contributions publiques qui totaliseront plus de 50 M\$.

Quant au chapitre de la sécurité publique, le SPVM assure le maintien de l'ordre et des représentants sont présents sur diverses tables de concertation.

---

<sup>5</sup> *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*, p. 9.

Cependant, les partenaires abondent dans le même sens à l'effet que le gouvernement du Québec demeure un collaborateur essentiel à la lutte contre l'itinérance, notamment en ce qui concerne le financement pour assurer l'accès aux soins des personnes aux prises avec des troubles de santé mentale, de toxicomanie et d'alcoolisme.

## **Les interventions du public**

---

Au cours des 3 séances publiques précédant l'adoption des recommandations, 39 personnes sont intervenues et 30 mémoires ont été déposés touchant notamment les sujets suivants :

### ***L'adoption d'une Politique en itinérance et d'un portrait réel***

D'entrée de jeu, plusieurs organismes ont réclamés l'adoption d'une véritable *Politique en itinérance* qui énoncerait une vision globale du phénomène et permettrait d'avancer des solutions concrètes.<sup>6</sup> Ils ont été nombreux à demander à la Ville de Montréal de faire des représentations en ce sens auprès du gouvernement du Québec.

Plusieurs organismes ont également réclamé une mise à jour du portrait et un dénombrement des personnes en situation d'itinérance pour être en mesure de répondre efficacement à leurs besoins.

### ***Le financement***

Plusieurs organismes ont soulevé le manque de financement pour mener à bien leur mission respective auprès des personnes itinérantes.

Au chapitre du soutien communautaire, certains ont déploré l'iniquité dans la distribution des sommes vouées au soutien communautaire en logement par le Ministère de la santé et des services sociaux pour la région de Montréal. Les argents distribués ne tiendraient pas compte du nombre d'unités de logement.

### ***L'habitation***

Tout au long des séances publiques, les préoccupations touchant l'habitation ont été nombreuses. Par exemple, le titre du mémoire déposé par l'organisme FRAPRU est éloquent : « *L'itinérance n'est pas qu'un manque de logement, mais c'est toujours un manque de logement* ».

Évidemment, ce volet commande une analyse de la part des partenaires du *Plan d'action* mais sans toutefois oublier la participation des gouvernements des paliers supérieurs au financement de programmes.

---

<sup>6</sup> Pour une politique en itinérance, Plateforme de revendications du Réseau solidarité Itinérance du Québec, sept. 2006, p. 1.

Le maintien du programme AccèsLogis Québec, la continuité de l'Opération 15 000 logements, la reconduction du programme l'Initiative de Partenariats de Lutte contre l'Itinérance (IPLI) au-delà du 31 mars 2009 sont autant de revendications qui ont été présentées par de multiples intervenants.<sup>7</sup>

### ***Le parc de maisons de chambres***

Plusieurs commentaires ont porté sur la diminution du parc de maisons de chambres à Montréal et plus particulièrement au centre-ville. Il a aussi été question de l'insalubrité dans ce type d'habitation. Plusieurs intervenants ont évoqué que cette pénurie s'expliquait par la vente d'immeubles abritant des maisons de chambres à des investisseurs qui transforment ces habitations en gîtes du passant ou en immeubles en copropriété divise. Les intervenants du milieu sont unanimes à l'effet que des interventions doivent être faites pour sauvegarder les maisons de chambres, habitation qualifiée comme porte d'entrée ou de sortie de la rue par le RAPSIM, dans son document *Socialiser les maisons de chambres pour les sauver*<sup>8</sup>.

Dans le but de pallier à la disparition des maisons de chambres, *la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal*, demande que la Ville alloue des sommes nécessaires à l'achat et à la rénovation des maisons de chambres.

### ***La judiciarisation et la cohabitation harmonieuse***

La problématique de la judiciarisation des personnes itinérantes a été abordée par plusieurs intervenants qui sont favorables à la mise en place d'actions préventives. L'hypothèse étant que la judiciarisation de ces personnes, notamment par l'émission de constats d'infraction de façon répétitive et de l'emprisonnement qui peut résulter du non-paiement des amendes, contribue à leur isolement doublé d'une difficulté de réinsertion sociale.

Par ailleurs, la mise en place d'un procureur désigné en itinérance par la Cour municipale a été saluée par plusieurs intervenants.

Concernant la cohabitation harmonieuse de tous, la commission a pu entendre les préoccupations d'un regroupement de citoyens résidant du centre-ville ouest, lesquels ont apporté un regard différent du phénomène de l'itinérance. À titre d'exemple, la question des impacts de l'itinérance sur le milieu environnant ainsi que le degré de tolérance demandé aux résidents sont des points sur lesquels ils ont insisté.<sup>9</sup>

<sup>7</sup> Itinérance. Montréal : Des responsabilités à assumer!, RAPSIM, p. 9.

<sup>8</sup> p.3.

<sup>9</sup> L'association du Village Shaughnessy Village Association.

À cet égard, citons *l'Équipe de médiation urbaine* (Projet EMU) dont les médiateurs assurent une présence au centre-ville pour gérer les conflits liés à l'occupation du domaine public qui peuvent survenir entre personnes marginalisées et occupants.

### ***La santé mentale***

Plusieurs intervenants ont souligné l'augmentation de personnes itinérantes aux prises avec des problèmes de santé mentale sévères. À titre d'illustration, *Le Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance*, dans son mémoire, fait référence à une étude démontrant que « 70 % des itinérants présentent au moins un trouble psychiatrique si on inclut les troubles reliés à l'usage des drogues et de l'alcool (80 % pour les SDF). Les pathologies psychiatriques graves (schizophrénie et troubles bipolaires) touchent près de 35 % de l'ensemble des itinérants et 40 % des SDF.<sup>10</sup> »

Ainsi, certains intervenants ont mis en lumière le cas type de la personne itinérante en crise qui se présente dans un refuge mais qui n'est pas admise parce que son comportement est inadéquat. Face à cette réalité, les intervenants du milieu réclament la mise en place d'un centre d'urgence ou de décompression qui pourrait accueillir cette personne et lui venir en aide.

### ***Les besoins différenciés***

La commission a entendu plusieurs représentants d'organismes venant en aide à des clientèles spécifiques, tels que *Plein Milieu* et *l'Anonyme* desservant la clientèle jeunesse, la *Maison Oxygène*, offrant des services aux hommes avec enfants et *La rue des femmes* venant en aide aux femmes.

À ce titre, tous souhaitent que les actions mises de l'avant par les partenaires du *Plan d'action* puissent être adaptées à la réalité différente de chacun.

À la suite des interventions des citoyens, la commission a procédé à l'analyse des commentaires et a émis les 26 recommandations qui suivent.

---

<sup>10</sup> Le phénomène de l'itinérance à Montréal : des responsabilités partagées, CSSS, p.6.

## **Les recommandations de la commission**

---

La commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie

REMERCIE les répondants de la Direction de la diversité sociale au Service du développement culturel, la qualité du milieu de vie et la diversité ethnoculturelle, de la Direction de l'habitation au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et les représentants du Service de police de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal pour le soutien apporté lors des séances publiques et de travail.

REMERCIE les citoyens et organismes pour leur engagement auprès des itinérants et pour les commentaires et recommandations soumis à la commission tout au long du processus de l'étude publique.

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU CONSEIL MUNICIPAL :

*Volet 1 – Représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada*

### CONSIDÉRANT

- que la problématique de l'itinérance est un phénomène social qui concerne tant les personnes sans abri que les citoyens qui les côtoient;
- que Montréal, en tant que grande ville et métropole, doit composer avec une situation particulière et des besoins importants;
- qu'aucun dénombrement d'envergure n'a été réalisé depuis plus de dix ans, mais que de nombreux indicateurs attestent d'un alourdissement de la situation des personnes itinérantes;
- que la Ville et ses arrondissements agissent déjà dans le cadre de leurs champs de compétence, en matière de sécurité, de gestion des espaces publics, de développement social et d'aide à l'habitation;
- que la Ville et ses partenaires locaux ont élaboré le *Plan d'action intersectoriel en itinérance*, pour la période 2007-2012, qui fait appel à un ensemble de mesures;
- que la problématique de l'itinérance relève au premier chef du gouvernement du Québec, et interpelle directement le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que plusieurs autres ministères tels ceux de la Justice, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que la Société d'habitation du Québec;

**R-1**

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec pour la mise en place d'une politique québécoise en matière d'itinérance, tel que demandé par de nombreux intervenants et partenaires;

**R-2**

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il octroie les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012* et qu'en particulier, les éléments suivants soient traités en priorité :

- l'allocation des fonds requis pour la mise en place d'un lieu de décompression destiné aux personnes exclues des refuges, et ce, dès décembre 2008;
- l'allocation de 3,7 M\$ supplémentaires, récurrents sur une base annuelle, aux grands refuges pour leur permettre de défrayer les coûts reliés, entre autres, à l'encadrement des personnes itinérantes;
- l'allocation d'une aide additionnelle de 6 M\$, récurrents sur une base annuelle, aux organismes communautaires montréalais, afin qu'ils continuent de dispenser les services essentiels à la population en situation d'itinérance;

**R-3**

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il investisse davantage de ressources dans la communauté et qu'il fournisse l'encadrement nécessaire à la réinsertion sociale des personnes désinstitutionnalisées ayant des problèmes de santé mentale récurrents et la clientèle jeunesse issue entre autres des centres jeunesse;

**R-4**

Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin d'obtenir un dénombrement doublé d'un portrait des différents groupes pouvant être considérés comme étant en situation d'itinérance ou susceptible de l'être, et que dans ce contexte, elle insiste pour que des indicateurs fiables et pertinents soient mis au point afin d'identifier les besoins spécifiques reliés à l'itinérance à Montréal.

## *Volet 2 - Développement social*

### CONSIDÉRANT

- qu'il est du rôle de la Ville de Montréal de favoriser la cohabitation harmonieuse de ses citoyens et de favoriser l'exercice de la citoyenneté;

### CONSIDÉRANT

- que la Ville de Montréal déploie les efforts nécessaires à la réduction du nombre de personnes en itinérance et à la prévention de nouveaux cas;

### **R-5**

Qu'à chaque étape découlant du plan d'action intersectoriel en itinérance, la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle veille à ce que les besoins différenciés des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des membres des Premières Nations, Métis et Inuits et des personnes issues des groupes ethnoculturels minoritaires soient considérés et qu'une réponse adéquate y soit apportée;

### **R-6**

Que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle poursuive ses actions préventives, dans ses champs de compétence, auprès de la clientèle jeunesse pour éviter que celle-ci ne se retrouve en situation d'itinérance;

### **R-7**

Que la Ville de Montréal amorce une réflexion sur la mise en place de mesures, de programmes et de ressources pour favoriser l'embauche de personnes en situation d'itinérance dans ses rangs en prévoyant les conditions et le soutien nécessaires et sensibilise les employeurs montréalais à l'importance de participer à la réinsertion socioprofessionnelle des personnes itinérantes;

### **R-8**

Que la Ville de Montréal développe des avenues pour favoriser l'exercice du droit de vote des personnes en situation d'itinérance dans le cadre d'élections municipales et effectue des représentations en ce sens auprès des gouvernements du Québec et du Canada;

### **R-9**

Que la Ville de Montréal réalise une activité de prévention et de sensibilisation à l'itinérance avec des partenaires, telle qu'une journée sur l'itinérance;

**R-10**

Que la Ville de Montréal relance les travaux sur la mise en place d'installations sanitaires publiques en vue d'en implanter un certain nombre sur le domaine public dès 2009;

**R-11**

Que la Ville de Montréal effectue un suivi serré de la mise en œuvre du *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012* et qu'elle revoie son programme de soutien des services aux personnes itinérantes à la lumière d'une évaluation des besoins du milieu;

**R-12**

Que la Ville de Montréal effectue une étude comparative avec des grandes villes nord-américaines afin d'amorcer une réflexion pour développer des pistes de solution de manière à empêcher la croissance des cas d'itinérance à Montréal;

*Volet 3 - Espaces publics***CONSIDÉRANT**

- La volonté de la Ville de Montréal de maintenir et de renforcer la mixité sociale au centre-ville et dans les quartiers centraux;

**R-13**

Que la Ville de Montréal invite des organismes communautaires, des associations de citoyens et des regroupements de commerçants à participer ponctuellement aux travaux du Comité d'orientation et de vigie en matière d'occupation des espaces publics et de gestion des incivilités, lieu d'échange et de réflexion entre experts et dirigeants municipaux, afin qu'ils puissent y exprimer leurs préoccupations légitimes;

**R-14**

Que la Ville de Montréal adopte l'énoncé de principes produit par le Comité d'orientation et de vigie en matière d'occupation des espaces publics et de gestion des incivilités qui s'inscrit dans l'esprit de la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

#### *Volet 4 - Habitation*

##### **CONSIDÉRANT**

- que l'accès à un logement et à des services de soutien contribue à prévenir l'itinérance et favoriser la réinsertion sociale des personnes touchées;

##### **R-15**

Que la Ville de Montréal poursuive son Plan d'action Opération 15 000 logements, en particulier le volet social et ses mesures s'adressant aux personnes sans abri et à risque d'itinérance;

##### **R-16**

Que la Ville de Montréal poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir la reconduction et le financement stable, adéquat et à long terme, des programmes AccèsLogis (logement social et communautaire) et Rénovation Québec ; les représentations devraient également porter sur l'ajustement des normes des programmes aux réalités montréalaises, une mesure requise pour permettre les interventions dans les zones centrales, où les coûts d'acquisition et de réalisation sont les plus élevés;

##### **R-17**

Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches auprès du gouvernement du Canada, et invite le gouvernement du Québec à poursuivre les siennes, pour que les trois programmes d'habitation fédéraux nécessaires à la Ville de Montréal et à ses partenaires soient reconduits et dotés d'un financement adéquat et à long terme, soit le programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), le programme Logement abordable et l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI);

##### **R-18**

Que la Ville de Montréal appuie l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal dans ses représentations auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour obtenir un financement stable, récurrent et à la hauteur des besoins montréalais au chapitre du soutien communautaire et, que dans ce cadre, la Ville fasse valoir l'utilisation d'un indicateur de besoin basé sur le nombre de logements sociaux et communautaires afin d'assurer à Montréal sa juste part des allocations additionnelles attendues du MSSS;

##### **R-19**

Qu'en concertation avec les arrondissements et ses partenaires, la Ville de Montréal planifie une opération particulière sur la problématique des maisons de chambres, impliquant des interventions d'achat-rénovation par des organismes communautaires,

**R-20**

Que la Ville de Montréal offre des incitatifs pour encourager les propriétaires de maisons de chambres privées à rénover leurs immeubles, et qu'elle prévoie, avec les arrondissements, l'intensification du dépistage des cas d'insalubrité graves dans les maisons de chambres;

*Volet 5 - Sécurité publique***R-21**

Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches visant à réduire la judiciarisation des personnes itinérantes par l'application de diverses mesures notamment par la prévention des problèmes de sécurité, la référence à des organismes, la mise en œuvre d'un projet de médiation sociale, la sensibilisation aux comportements problématiques du point de vue de la sécurité des personnes, des biens et des lieux;

**R-22**

Que la Ville de Montréal soutienne les initiatives visant à offrir des pistes de solution aux personnes qui n'ont pas les moyens de payer leur contravention, notamment par un suivi dans un programme communautaire de réinsertion sociale;

**R-23**

Que le Service de police de la Ville de Montréal poursuive son plan d'action triennal 2008-2010 misant sur une meilleure harmonisation des approches, notamment par la consolidation des liens avec ses partenaires actuels et par la poursuite de ses démarches vers des actions concertées auprès d'eux et par son implication dans divers comités et tables;

**R-24**

Que le Service de police de la Ville de Montréal poursuive ses démarches, notamment par sa participation au Comité d'orientation et de vigie en matière d'occupation des espaces publics et de gestion des incivilités visant une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens visés par les impacts de l'itinérance;

**R-25**

Que le Service de police de la Ville de Montréal intensifie la formation continue du personnel policier afin de le sensibiliser aux diverses réalités sociales du territoire;

**R-26**

Que la Ville de Montréal appuie la désignation d'un procureur spécialisé en itinérance par la cour municipale.

## **ANNEXE I**

---

### **LISTE DES INTERVENANTS ET ORGANISMES AYANT PRÉSENTÉ DES OPINIONS**

#### Séance du 10 avril 2008

M. Pierre Gaudreau, Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)  
M. Toufik Nidbouhou, La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal  
M. Bernard St-Jacques, Opération Droit devant  
M. Michel Pierre Gagné, Projet Montréal  
Mme France Labelle, Refuge des jeunes de Montréal  
Mme Patricia Viannay, Comité logement du RAPSIM  
Mme Marjolaine Despars, RAPSIM  
M. Rosario Demers, Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent  
Mme Micheline Ciarlo  
M. Yves Pageos  
Mme Caroline Grimard, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale de l'UQAM (CRI)  
M. Jacques Larin  
M. Campbell Riddle, Équipe de médiation urbaine (ÉMU)

#### Séance du 15 avril 2008

Mme Claudette Demers Godley, Y des femmes  
M. Pierre Gaudreau, Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)  
Mme Nicole Boily, Conseil des Montréalaises  
Mmes Isabelle Leduc et Hélène Sévigny, La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)  
M. Yvon Lemay, Maison Oxygène – Carrefour familial Hochelaga  
Mme Patricia Viannay, Comité logement du RAPSIM  
M. Gaétan Roberge, Comité logement Centre-sud  
M. Jean-Claude Laporte, Front d'action populaire en réaménagement urbain  
Mme Isabelle Fougnes  
M. Ellis Hamel  
M. Léon Talbot, Jeune conseil de Montréal

Séance du 24 avril 2008

M. Jason Champagne, Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance  
M. Joseph Giguère, Le sac à dos  
Messieurs Georghe Cozma et Gabriel Lavoie  
Mme Agnès Connat, Table de concertation du faubourg St-Laurent  
M. Jean-Guy Cormier, Centre Dollard-Cormier  
Messieurs Roger Peace et Jacques Larin, Association du Village Shaughnessy  
centre-ville ouest  
Mme Célia Moréno, L'Anonyme - Unité d'intervention mobile  
M. Éric Michaud, Habiter Ville-Marie  
M. Bernard St-Jacques, Opération Droit devant  
M. Jean-François Mary, Cactus Montréal  
M. Pierre-Paul Joubert  
Mme Léonie Couture, La rue des femmes de Montréal  
Mme Daren Laine  
M. Julien Savard, Commission des jeunes d'Union Montréal  
M. Léon Talbot, Jeune conseil de Montréal  
M. Gaétan Nolet, Mission Bon Accueil  
M. Jean-Pierre Béliveau

Séance du 22 mai 2008

M. Pierre Gaudreau, Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de  
Montréal (RAPSIM)  
M. Toufik Nidbouhou, La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal  
M. Ron Rayside  
Mme Nicole Boily, Conseil des Montréalaises

## **ANNEXE II**

---

### **LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES AYANT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE**

Association du Village Shaughnessy (2)  
Bellot, Céline  
Cactus Montréal  
Centre Dollard-Cormier  
Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance  
Comité logement Centre-sud  
Comité logement du RAPSIM  
Commission des jeunes d'Union Montréal  
Conseil des Montréalaises  
Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)  
Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)  
Geltman, Harold  
Groupe d'hommes itinérants  
Habiter Ville-Marie  
Jeune conseil de Montréal  
Joubert, Pierre-Paul, citoyen  
L'Anonyme - Unité d'intervention mobile  
La rue des femmes  
Laine, Daren, citoyenne  
Le sac à dos  
Maison Oxygène – Carrefour familial Hochelaga  
Mission Bon Accueil  
Plein Milieu  
Projet Genèse  
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)  
Stella, l'amie de Maimie  
Table de concertation du faubourg Saint-Laurent  
Tremblay, Bernard, citoyen  
Y des femmes